



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2024-225

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2024

# Sommaire

## **SGAR Hauts-de-France /**

R32-2024-04-02-00008 - délégation de signature (2 pages)

Page 3

R32-2024-04-03-00002 - SAS Chirurgiens dentistes HDF (2 pages)

Page 6

SGAR Hauts-de-France

R32-2024-04-02-00008

délégation de signature

## Décision du 02 avril 2024 portant délégation de signature

### À la Délégation interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice

Vu la convention de délégation de gestion entre la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

Vu la convention de délégation de gestion entre la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Nord et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

Vu la convention de délégation de gestion entre l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

#### **DECIDE :**

Article 1 : Délégation est donnée à l'effet d'exercer dans l'application de traitement des déplacements temporaires Chorus DT, le rôle de gestionnaire valideur (GV) pour la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand-Nord, pour l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse à :

M. Yannick LEU, attaché principal d'administration, adjoint à la déléguée interrégionale et chef du DPFAC, M. Didier TAMIEZAN, attaché principal d'administration, adjoint au chef du DPFAC, Mme Antonina ZAMPAGLIONE, Mme Vanessa DELESALLE, secrétaires administratifs, Mme Aurélie DE-AZEVEDO, Mme Coralie BLEUSEZ, Mme Christelle DRIEUX, Mme Nadia EL-MORABET, Mme Daphné QUIN et M. Arnaud MARTIN, adjoints administratifs.

Article 2 : les agents susnommés, exercent au sein du Département de la performance financière des achats et de la conformité (DPFAC) de Lille et participent aux dispositifs d'assistance et d'accompagnement des gestionnaires et utilisateurs de Chorus DT (réseaux : DSJ-DAP-DPJJ) dans le cadre du rôle ADMINLOC qui leur est confié (création, modification ou suppression des fiches profils).

Il convient de préciser que toute sollicitation du DPFAC se fera impérativement via l'outil de ticketing GSI.

Article 3 : les agents susnommés du DPFAC de Lille assurent la gestion des habilitations et l'assistance à l'outil Cytric (outil de réservation online de l'agence de voyages Globéotritel) pour le compte des agents administrativement chargés des déplacements des personnes mineures sous main de justice et sur le périmètre de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

Il convient de préciser que toute sollicitation du DPFAC par les correspondants PJJ se fera impérativement via l'outil de ticketing GSI.

#### DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-NORD

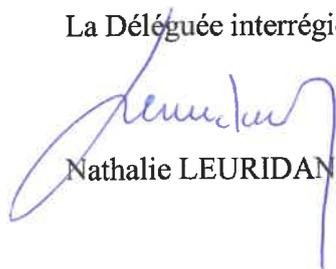
32, boulevard Carnot CS 70031  
59043 Lille Cedex  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

HL

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 02 avril 2024.

La Déléguée interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice



Nathalie LEURIDAN

**DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-NORD**

32, boulevard Carnot CS 70031  
59043 Lille Cedex  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

SGAR Hauts-de-France

R32-2024-04-03-00002

SAS Chirurgiens dentistes HDF

La Conseillère d'Etat,  
Présidente

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : l'arrêté du 3 janvier 2023 est modifié ainsi qu'il suit : sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France :

#### **Représentants du conseil régional de l'ordre des chirurgiens dentistes :**

Assesseurs titulaires :

- Dr Benoît DELATTRE
- Dr Jacques DRANCOURT

Assesseurs suppléants :

- Dr Marc BEVE
- Dr Marie Noëlle BRACQ
- Dr Cécile CORTES
- Dr Rémi de SAINT STEBAN
- Dr Elise DELAFONTAINE
- Dr Christian DURIETZ
- Dr Hélène GEYSELINCK
- Dr Patrick MARCINKOWSKI
- Dr Régis MERESSE
- Dr Bernard TRIOLET

#### **Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :**

Assesseur titulaire :

- Dr Nancy HUBSCHER, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale du service médical de la région Ile de France

**Assesseurs suppléants :**

- Dr Sacha BAROUKH, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale de service médical de la région Ile de France ;
- Dr Anne-Sophie GOSSELIN, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale du service médical de la région Grand-Est ;
- Dr Valérie AUCLAIR, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale du service médical de la région Pays de la Loire

**Représentants du régime de protection sociale agricole :****Assesseur titulaire :**

- Dr Armelle BOUVIEZ, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole Alpes Vaucluse

**Assesseurs suppléants :**

- Dr Pierre-Yves CHAUX, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole Bourgogne ;
- Dr Marie LECHARDOY, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole Haute Normandie.
- Dr Charlène GRATIAUX, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole Marne Ardennes Meuse.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 3 avril 2024

*L. Massias*

Nathalie MASSIAS